BULLETIN D'ADHESION

le nouveau centre

L'UDF d'aujourd'hui

Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur ☐

NOM _____ **PRENOM** _____

NOM _____ **PRENOM** _____

si vous choisissez d'adhérer en couple

Date(s) de naissance (JJ/MM/AAAA) :

E-mail :

☐ *J'accepte de recevoir à l'adresse électronique indiquée ci-dessus des informations concernant le Nouveau Centre*

Blog :

Téléphone domicile : Portable :

Adresse :
Code postal et ville : Pays :

Mandat électoral (le cas échéant) :
Responsabilités associatives et syndicales (le cas échéant) :

Profession

☐ Agriculteur	☐ Artisan	☐ Cadre	☐ Cadre supérieur
☐ Chef d'entreprise	☐ Commerçant	☐ Demandeur d'emploi	☐ Employé
☐ Etudiant	☐ Fonctionnaire	☐ Ouvrier	☐ Parent au foyer
☐ Profession libérale	☐ Retraité	☐ Sans activité	

Centres d'intérêt

☐ Libertés	☐ Justice sociale	☐ Economie / emploi	☐ Europe
☐ Réforme de l'Etat	☐ Environnement	☐ Education	☐ Santé
☐ Sécurité / défense	☐ Politique étrangère	☐ Jeunesse	☐ Culture
☐ Agriculture	☐ Questions de société	☐ Aménagement du territoire	

Pour soutenir le Nouveau Centre, je suis prêt(e) à :

☐ Participer à des réunions publiques ☐ Participer à des opérations de tractage

☐ Participer à des campagnes d'appels téléphoniques ☐ Relayer des messages sur Internet

☐ Prendre des responsabilités au sein de ma fédération

☐ Autre (compétence particulière…) :

Cotisation

☐ Cotisation simple : 20€ ☐ Cotisation de couple : 30€ ☐ Cotisation - de 21 ans : 10€

☐ Cotisation 3 ans « Engagement 2012 » : 50€

Don

Je souhaite faire un don déductible fiscalement à hauteur de 66% (plafond maximal : 7500€) :*

☐ 10€ (coût réel : 3,33€) ☐ 20€ (coût réel : 6,66€) ☐ 50€ (coût réel : 16,50€)

☐ 100€ (coût réel : 33€) ☐ 200€ (coût réel : 66€) ☐ 500€ (coût réel : 165€) ☐ Autre :

Je joins un chèque de _____ € à l'ordre de l'AFPSLE

Date et signature

***Bulletin et règlement à retourner à :* Le Nouveau Centre, 84, rue de Grenelle, 75007 Paris. Téléphone : 01 44 39 28 00**

**Vos cotisations et dons donnent droit à une déduction fiscale à hauteur de 66%, retenue dans la limite de 20% du revenu imposable. Un reçu fiscal à joindre à votre déclaration de revenus vous sera adressé en début d'année. Les dons ne peuvent excéder 7500€ par an. Conformément à la loi du 11 mars 1998 relative à la transparence financière de la vie politique, tout don de personne morale (association, entreprise, SCI, compte professionnel de professions libérales ou de commerçants…) est interdit.*

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectifications aux données personnelles qui vous concernent. Seul le Nouveau Centre est destinataire des informations que vous lui communiquez.